

Autorisation de rejet direct

des eaux usées

Je soussigné, Monsieur Laurent DENIS, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer – Rue Albert Camus à LONGUENESSE – autorise le rejet direct des eaux usées domestiques des futurs bâtiments situés sur les parcelles ZB 21-54-154-186-201-202 et ZE 21-22-23-42-44-46-48, **sis rue de la rocade, ZAC du fond squin B à Saint-Martin-lez-Tatinghem** et propriété de la **Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer**, dans les réseaux publics de collecte existants.

Je certifie que le réseau d'assainissement eaux usées desservant les bâtiments est de type séparatif et raccordé à la station d'épuration de Saint-Omer, qui est en capacité de recevoir ces rejets supplémentaires.

FAIT A LONGUENESSE,

Le 16/03/2026

Le Président



Laurent DENIS